

Délibération n° 2017-067 du 19 avril 2017

de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant décision de modifier les délais de conservation des informations nominatives prévus à la déclaration relative à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité

« *Gestion du site internet : [www.businesshumanconnect.com](http://www.businesshumanconnect.com) »*

présenté par Business Human Connect

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel ;

Vu la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 2010-191 du 7 avril 2010 relatif aux modalités de déclaration simplifiée de conformité des traitements automatisés d'informations nominatives portant sur la gestion des fichiers de clients et de prospects ;

Vu la déclaration déposée par la société à responsabilité limitée Business Human Connect, le 17 février 2017, concernant la mise en œuvre d'un traitement automatisé ayant pour finalité la «*Gestion du site internet : [www.businesshumanconnect.com](http://www.businesshumanconnect.com) »*, et dont il a été délivré récépissé le 13 mars 2017.

# La Commission de Contrôle des Informations Nominatives,

## Préambule

A l'examen d'une déclaration relative à un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « *Gestion du site internet : www.businesshumanconnect.com* », déposée par la société à responsabilité limitée Business Human Connect, immatriculée au répertoire du commerce et de l'industrie sous le numéro 16S06979, et ayant pour activité « *la conception, le design, le suivi de projets de fabrication, d'évolution et d'utilisation, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros, demi-gros, au détail, exclusivement par des moyens de communication à distance, de tous objets connectés, innovants ainsi que de systèmes d'information et de communication relevant des nouvelles technologies, sans stockage sur place, à l'exception de toute activité pouvant directement ou indirectement porter atteinte à celle de Monaco Telecom ; L'intermédiation, la représentation et la commission sur contrats négociés dans le domaine des nouvelles technologies ; à l'exclusion de tous produits visés par des réglementations particulières ; l'organisation d'évènements exclusivement dans le cadre de l'activité principale ; à l'exclusion de tout acte relevant d'une profession de santé réglementée* », la Commission a relevé que le responsable de traitement indiquait conserver les informations des personnes concernées pour une durée de « 10 ans ».

La Commission a examiné la durée de conservation des informations et a décidé de la modifier, conformément aux articles 9 et 10-1 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993.

## **I. Rappel des caractéristiques principales du traitement**

### ➤ ***Sur la finalité et les fonctionnalités du traitement***

La finalité du traitement est « *Gestion du site internet : www.businesshumanconnect.com* ».

A l'examen du dossier, la Commission observe, d'une part, que le traitement dont s'agit concerne les clients et les prospects dans la mesure où le formulaire de contact joint comporte la mention « *n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur nos services ou pour toutes autres questions* », et d'autre part, que tous les prospects ne sont pas voués à devenir des clients.

Il a pour fonctionnalités :

- présentation de la société ;
- contact formulaire ;
- espace client ;
- création d'une carte de visite virtuelle pour le client (remplie par ses soins) ;
- assurer un suivi statistique du site (awstats) ;
- permettre la création d'une carte NFC avec les informations collectée par le site internet.

### ➤ ***Sur les informations nominatives objets du traitement***

Les informations nominatives objets du présent traitement sont :

- identité : nom société, nom, prénom, langue, photographie ;

- adresses et coordonnées : adresse, code postal, pays, ville, téléphone fixe et mobile, email ;
- formation-diplôme-vie professionnelle : profession, site internet ;
- données d'identification électronique : utilisateurs et administrateurs : login, mot de passe, email ;
- pièce jointe : [fichier] PDF déposé et rempli par le client selon son choix (aucune restriction).

## **II. Sur la durée de conservation**

Le responsable de traitement fait état d'une durée de conservation de « 10 ans ».

La Commission observe que, conformément à l'article 10-1 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, « *les informations nominatives doivent être conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle elles sont collectées (...)* ».

A cet égard, elle estime, d'une part, que la situation des clients doit être distinguée de celle des prospects, et d'autre part, que la durée de conservation des informations relatives aux clients doit être en lien avec la durée du contrat.

En conséquence, elle fixe, conformément aux articles 9 et 10-1 de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, la durée de conservation des informations des clients à trois ans après la dernière utilisation de leur compte et des prospects à un an maximum après le dernier contact ou après deux sollicitations successives infructueuses.

### **Après en avoir délibéré, la Commission :**

**Fixe** la durée de conservation des informations des clients à trois ans après la dernière utilisation de leur compte et des prospects à un an maximum après le dernier contact ou après deux sollicitations successives infructueuses.

Le Président

Guy MAGNAN